



Divorcée en algérie.faire valoir les droits.

Par **diya31**, le **08/07/2012 à 23:20**

Bonsoir

Je souhaiterais avoir des informations concernant des éventuelles démarches.

En effet, un citoyen algérien possédant la carte de résidence qui vit dans le 95 s'est mariée avec ma cousine tout en la laissant en Algérie en l'abandonnant elle et sa fille (qu'il n'a jamais vu) chez les parents du jeune homme. Sa fille qui était un enfant désiré par les 2 parents.

Depuis peu, ils ont divorcé car Monsieur doit se remarier bientôt. Ma cousine, bien sûr, est retournée vivre chez ses parents.

Le tribunal d'Algérie lui a notifié qu'il doit lui verser une pension alimentaire et lui trouver un domicile à elle et sa fille.

Après un seul paiement, il n'a jamais plus honorer la décision de la justice algérienne et plus important son devoir de père.

Merci de me dire s'il existe un moyen pour qu'il puisse honorer ses paiements puisque Monsieur vient souvent à Oran (là où ses parents vivent) afin que dès son entrée en Algérie, il soit avisé de son devoir.

Par avance, merci de vos réponses car ma cousine est désespérée de son comportement et cela me révolte tout autant que des chers monsieurs vivant en France se marient avec des filles en Algérie tout en les abandonnant à leur sort.

Cordialement,

Diya

Par **amajuris**, le **09/07/2012 à 10:53**

bjr,
sachant que c'est un problème soumis au droit algérien, il faut poser la question sur un site juridique algérien ou voir un avocat connaissant le droit algérien.
cdt

Par **diya31**, le **09/07/2012 à 11:28**

Bonjour

Très bien. Je vais écrire un mail au consulat d'algérie.

Merci de votre réponse.

Cdlt

Diya